

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 19 décembre 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Daniel LE BIGOT**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030**

**Il est proposé d'approuver le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030. L'objectif étant de réduire nos déchets de 15 % d'ici 2030.**

**\*\*\***

La présentation du PLPDMA fait apparaître 5 chapitres pour la bonne mise en place des actions à mener pour 2025-2030 :

**1- Le contexte réglementaire et définitions**

La prévention, en amont de la gestion des déchets et les étapes d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA.

**2- Un état des lieux sur le territoire**

Un diagnostic établi selon une étude du territoire en lien avec les données statistiques de l'INSEE et les actions déjà identifiées de QBO suite à la fusion de 2 territoires en 2017. La compétence prévention et collecte des déchets des ménages et déchets assimilés revient à QBO et le traitement est délégué à SIDEPAQ.

**3- Les objectifs du PLPDMA**

L'analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) permet d'établir un récapitulatif sur l'élaboration du PLPDMA en lien son environnement territorial. Cette analyse se base à partir de l'état des lieux, des échanges lors du COPIL ou des différentes instances de concertation.

Enjeu de réduction pour QBO entre l'année réglementaire de 2020 à celle de 2030 à hauteur de - 30kg/hab.

#### **4- La construction du PLPDMA**

3 axes majeurs choisis par QBO :

- Être exemplaires en matière de prévention des déchets ;
- Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation sur le territoire ;
- Réduire les biodéchets et déchets végétaux sur le territoire ;

Mise en place d'ateliers de co-construction. 2 se sont déroulés avec pour objectifs les 2 premiers axes majeurs : l'éco-exemplarité et le réemploi.

#### **5- Une concertation publique**

Concertation qui a eu lieu courant novembre avec un retour semaine 49.

Deux avis ont été formulés sur l'adresse mail : [dechet@quimper.bzh](mailto:dechet@quimper.bzh), aucun avis n'a été formulé sur les formats papiers mis à disposition.

- Un premier avis note le manque d'ambition du plan et qu'il n'y ait pas d'action sur la « consigne ». Sur les biodéchets cette personne aimerait qu'il y ait plus d'actions sur le gaspillage alimentaire dans la restauration collective en favorisant la qualité des repas. Des idées sur la gestion des déchets végétaux et sur le fait de travailler avec les jardinerie pour sensibiliser les acheteurs sur la croissance des plantes rapides a aussi été mentionné.
- Le deuxième avis concerne une jeune personne de 21 ans pleine d'enthousiasme. Cette jeune femme ravie de participer aux débats publics, souhaite s'investir dans le suivi des actions qui seront mises en places avec le PLPDMA. Elle aimerait être tenue informé de la mise en place des actions, savoir à quelle échelle la population sera concernée et comment faire évoluer les pratiques pour les personnes qui sont déjà actives dans la réduction des déchets.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030.